
**Comité exécutif du Programme
du Haut Commissaire**

Distr. restreinte
7 juin 2018
Français
Original : anglais et français

Comité permanent
72^e réunion

**Solutions : mettre fin au déplacement et à
l'apatridie****Résumé**

Ce document résume les évolutions majeures intervenues dans le travail mené par le HCR pour apporter des solutions au déplacement forcé depuis que le document intitulé « Nouvelles approches des solutions » (EC/67/SC/CRP.14) a été soumis au Comité permanent en juin 2016. Des progrès ont été enregistrés concernant le rapatriement volontaire et le retour dans les lieux d'origine, l'intégration locale et la réinstallation, ainsi que les voies complémentaires de protection et de solutions. Les partenariats avec les acteurs du développement s'étendent, permettant au HCR de jouer un rôle de facilitation avec des acteurs spécialisés, afin d'assurer l'apport d'une protection et d'une assistance aux personnes relevant de sa compétence par divers canaux. La coopération internationale, en particulier l'aide au développement bilatérale, possède un potentiel important en matière de promotion de la résilience et de solutions.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-2	3
II. Institutionnaliser une approche globale des solutions	3-8	3
III. Principales avancées en matière de solutions	9-16	4
IV. Inclusion dans les systèmes nationaux et accès aux systèmes nationaux	17-20	6
V. La coopération internationale, élément clé de la promotion des solutions	21-25	7
VI. Conclusion	26	8

I. Introduction

1. En 2017, un nombre limité de réfugiés, de déplacés internes et d'apatrides ont trouvé une solution par rapport à l'amplitude mondiale du déplacement forcé et de l'apatridie. La volonté et la capacité politiques des États sont indispensables pour remédier aux causes profondes du déplacement et parvenir à des solutions durables. Néanmoins, le HCR et d'autres acteurs peuvent soutenir ces efforts en encourageant la bonne gouvernance et l'état de droit aux niveaux national et international, en aidant à protéger les droits de l'homme, et en mobilisant les capacités humanitaires, de développement et de renforcement de la paix permettant de mettre en place une solidarité et un partage véritable des responsabilités.

2. Ce document fournit une mise à jour sur l'évolution de l'approche des solutions adoptée par le HCR et sur les efforts globaux déployés pour parvenir à des solutions. Il résume les progrès accomplis depuis les documents intitulés « Nouvelles approches des solutions » (EC/67/SC/CRP.14) et « Résilience et autonomie sous l'angle de la protection et des solutions » (EC/68/SC/CRP.4) et complète les documents intitulés « Mise à jour sur le Cadre d'action global pour les réfugiés » (EC/69/SC/CRP.13), « Mise à jour sur l'engagement du HCR vis-à-vis des déplacés internes » (EC/69/SC/CRP.9) et « Note sur la protection internationale » (EC/69/SC/CRP.8).

II. Institutionnaliser une approche globale des solutions

3. La nouvelle approche des solutions, présentée en juin 2016, a proposé de mettre davantage l'accent sur des réponses globales et progressives qui prennent simultanément en compte quatre dimensions interdépendantes d'une solution : juridique, socioculturelle, civile et politique, économique, en partant du principe que toutes sont déterminantes pour la réussite de la solution finale, dans quelque pays que ce soit. Cette approche reconnaît que les solutions risquent de ne pas être durables si l'on ne prend pas en considération les interactions entre ces dimensions. Par exemple, insister fortement sur la dimension juridique (p. ex. naturalisation ou autres possibilités de séjour légal pour les réfugiés) sans aider de manière appropriée les États et les communautés à créer des perspectives économiques pour tous peut générer un environnement peu accueillant. À l'inverse, si les personnes déplacées ne sont pas incluses dans la planification publique, ou n'ont pas accès aux services administratifs et à la justice, il leur est difficile de faire des progrès économiques et d'obtenir un statut juridique durable.

4. Cette approche reconnaît également qu'il est nécessaire de mettre davantage l'accent sur la prévention et sur tous les aspects du déplacement forcé¹ et de l'apatridie, car de nombreux États peuvent être à la fois le pays natal de déplacés internes, de rapatriés et d'apatrides, un pays d'accueil pour les réfugiés et d'autres étrangers, et un pays d'origine pour les citoyens en exil. La mise en œuvre de cette approche requiert l'engagement résolu des partenaires humanitaires, de développement et de renforcement de la paix à aider les États et les communautés à renforcer leurs systèmes nationaux afin qu'ils puissent intégrer et protéger les droits pluridimensionnels des personnes relevant de la compétence du HCR.

5. Pour améliorer son infrastructure institutionnelle afin de promouvoir une telle approche des solutions, le HCR a instauré un processus de planification pluriannuelle et multipartenaires (MYMP) et créé une nouvelle Division de la résilience et des solutions (DRS).

6. Le cadre de planification MYMP du HCR permet une planification à long terme et des objectifs stratégiques définis en commun avec des partenaires dans le cadre d'un processus inclusif, plaçant les personnes relevant de la compétence de l'Organisation et leurs hôtes au cœur à la fois de la planification et de la fixation des priorités. La planification MYMP couvre tous les aspects du travail du HCR et facilite la mise en œuvre opérationnelle

¹ *Orientations stratégiques du HCR 2017-2021*. Disponible à : www.unhcr.org/fr/58947dc14.pdf

du cadre d'action global pour les réfugiés (CRRF). Les stratégies de protection et de solutions pluriannuelles et multipartenaires permettent aux opérations de pays de s'attacher plus durablement à trouver des solutions, tout en veillant à ce que les besoins immédiats soient couverts, les droits de toutes les personnes relevant de la compétence du HCR protégés et les communautés d'accueil soutenues.

7. À la suite de la mise en œuvre de cette approche à titre d'essai dans six opérations, 16 opérations supplémentaires, dans quatre régions, ont élaboré en 2017 des stratégies MYMP pour les trois à cinq prochaines années². Les conclusions préliminaires d'un processus d'évaluation laissent entendre que l'élaboration d'une stratégie MYMP a stimulé une réflexion sur les conséquences à long terme et a aidé les opérations à travailler en coordination avec un éventail plus large de partenaires. Ces enseignements, alliés à ceux retirés en temps réel de l'application du CRRF, serviront de base à l'approche MYMP, laquelle sera institutionnalisée d'ici à 2022.

8. La Division de la résilience et des solutions a été créée en février 2018 pour guider l'engagement du HCR à rechercher des solutions. L'un des deux services de la Division soutiendra aussi le travail effectué par l'Équipe spéciale chargée de la réponse globale en faveur des réfugiés pour mettre en œuvre le CRRF dans les pays de déploiement et appliquer l'approche qu'il préconise dans toutes les opérations. Ce service fournira aussi des orientations et un soutien technique aux opérations du terrain dans des domaines tels que le retour volontaire et la réintégration ; l'éducation ; l'inclusion économique et l'autonomie ; les possibilités d'intégration locale ; le logement, les terres et la propriété ; et l'intégration des personnes relevant de la compétence du HCR dans la planification publique, l'administration et la justice. Le second service mettra l'accent sur les partenariats et les stratégies avec les partenaires de développement, et sur la mobilisation d'un appui en vue de l'inclusion des personnes déplacées de force dans les plans de développement nationaux, les services locaux et nationaux et les communautés d'accueil. En outre, ce service recueillera et analysera des données socio-économiques, qui serviront de base à l'engagement du HCR aux côtés des acteurs du développement.

III. Principales avancées en matière de solutions

9. En 2017, le HCR a enregistré des progrès dans la mobilisation des États et des partenaires humanitaires, de développement et de renforcement de la paix afin qu'ils contribuent au partage des charges et des responsabilités, soutiennent les systèmes nationaux et recherchent activement des solutions, grâce à l'élan créé par la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants.

Rapatriement volontaire et retour dans le lieu d'origine

10. Reconnaissant que le rapatriement volontaire est la solution préférée pour de nombreux réfugiés, le HCR a continué, en 2017, à soutenir en priorité les processus permettant aux réfugiés et aux déplacés internes de décider librement et en connaissance de cause de rentrer. Grâce à ses activités de suivi de la protection, l'Organisation a pu informer les réfugiés et les déplacés internes des conditions existant dans les régions de retour, des risques et des obstacles. Le suivi de la protection est devenu de plus en plus important à cause d'une augmentation des situations difficiles dans lesquelles des personnes rentrent bien que les conditions ne soient pas propices à une réintégration durable.

11. En 2017, quelque 667 400 réfugiés sont rentrés dans leur pays d'origine. Le HCR a soutenu le rapatriement volontaire de réfugiés vers des pays, incluant l'Afghanistan, la Côte d'Ivoire, le Rwanda, la Somalie et le Soudan. Un nombre important de retours ont été organisés par les intéressés eux-mêmes, les personnes rentrant en Colombie, au Nigéria et en République centrafricaine. L'existence de retours spontanés vers des situations susceptibles

² Algérie, Brésil, Cameroun, Colombie, Djibouti, Éthiopie, Kenya, Malawi, Mali, Mauritanie, Mexique, Niger, Rwanda, Tchad et Ukraine, ainsi que le Bureau régional pour l'Europe du Nord.

d'être dangereuses et où la réintégration risque de ne pas être durable reflète la dynamique complexe qui préside à la décision de rentrer ou non que prennent de nombreux réfugiés et déplacés internes. Si 2017 a vu une légère diminution nette du nombre total des déplacés internes, d'environ 300 000 personnes, les retours compensant ainsi les nouveaux déplacements, nombre de ces retours se sont déroulés dans des conditions dangereuses et risquent de ne pas être durables.

12. Pour rendre les retours plus durables, le HCR a collaboré avec des partenaires de développement et de renforcement de la paix. En République centrafricaine, les déplacés internes et les réfugiés centrafricains des pays voisins ont été inclus dans l'enquête sur la perception nationale de la sécurité, de la justice et de la paix qui aidera à définir les actions de renforcement de la cohésion nationale pouvant créer des conditions propices au retour. Avec d'autres partenaires, le HCR renforce aussi l'accès des rapatriés à leur logement, leurs terres et leurs biens, favorisant ainsi les retours. Au Soudan, un programme conjoint des Nations Unies soutient le renforcement du secteur de la justice et de la sécurité, y compris des mécanismes de résolution des différends, et le rétablissement du système de justice pénale dans des régions pilotes où les déplacés internes sont susceptibles de rentrer. Au Burundi, un programme conjoint du HCR, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (UNDP) et de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) soutient les capacités locales de suivi transfrontières et d'accès à la justice, à la sécurité et aux services sociaux pour les rapatriés et les communautés locales, ainsi que les possibilités d'avoir un moyen d'existence. S'il est trop tôt pour mesurer leur effet, ces actions visent à remédier à la principale raison qu'invoquent généralement les personnes déplacées de force pour expliquer qu'elles ne peuvent rentrer, à savoir l'insécurité, l'absence de gouvernance et d'état de droit, et le fait qu'elles ne peuvent demander la restitution de leur logement, de leurs terres et de leurs biens.

Solutions locales

13. En 2017, le HCR a continué à plaider pour la naturalisation et le droit à la résidence permanente auprès des États, a aidé les réfugiés à lutter contre les obstacles administratifs et pratiques les empêchant de parvenir à ces solutions, et a travaillé avec les autorités sur la politique et la législation relatives à l'intégration. Pendant ce temps, le Costa Rica, l'Inde, le Kazakhstan, le Mexique et l'ex République yougoslave de Macédoine ont accordé la citoyenneté à des groupes de réfugiés ; l'Équateur a commencé à délivrer des cartes d'identité aux réfugiés leur permettant d'exercer les mêmes droits et d'avoir accès aux mêmes services que les nationaux ; et l'Éthiopie et le Kenya se sont engagés à intégrer certains groupes de réfugiés.

14. De même, le HCR a plaidé pour le droit des déplacés internes de décider librement et en connaissance de cause de s'intégrer localement. L'Organisation a aidé les autorités et les communautés de déplacés internes, au Niger par exemple, pour les processus d'enregistrement des faits d'état civil et la légalisation des zones d'installation informelles, facilitant ainsi l'apport de services essentiels, l'accès aux subventions pour l'amélioration des logements et l'octroi de crédits pour le lancement d'activités économiques.

Réinstallation

15. Malgré l'augmentation des besoins de réinstallation identifiés par le HCR, les quotas disponibles ont chuté de 54 %, passant de 163 200 places offertes en 2016 à 75 188 en 2017. Cette tendance à la baisse de 2018, limitant la capacité du HCR à répondre aux priorités de réinstallation, y compris depuis les pays situés le long de l'itinéraire de la Méditerranée centrale, ou à poursuivre la réinstallation des réfugiés syriens et la réinstallation depuis les pays de déploiement du CRRF.

Voies complémentaires de protection et de solutions

16. En 2017, le HCR a travaillé avec les États et d'autres partenaires afin de soutenir l'établissement et l'expansion durables et systématiques de voies complémentaires de protection et de solutions, notamment en Argentine, au Brésil³, au Chili, en Colombie, en France⁴, au Japon⁵ et au Pérou. Malgré des progrès, les réfugiés ont continué à se heurter à des obstacles les empêchant d'avoir accès à ces voies complémentaires. Le HCR a aidé les États et autres parties à surmonter ces obstacles et à élaborer des voies complémentaires qui soient prévisibles, durables et tiennent compte de la protection.

IV. Inclusion dans les systèmes nationaux et accès aux systèmes nationaux

17. Un certain nombre d'États ont adopté ou sont en train d'adopter des lois plus progressistes sur les réfugiés, ainsi que des lois permettant aux déplacés internes d'avoir accès aux services. Toutefois, outre l'adoption d'une législation et d'une politique résolues, il est essentiel que les institutions locales et nationales aient la capacité de mettre en œuvre ces lois, de planifier et de budgétiser l'inclusion des personnes déplacées de force, et de s'impliquer dans des processus participatifs avec les communautés et autres parties prenantes majeures. Cet aspect est particulièrement vrai pour les pouvoirs publics locaux, qui jouent un rôle de premier plan pour fournir les services publics et assurer la cohésion sociale. Cependant, ils peuvent ne pas avoir les moyens techniques et financiers d'assumer ces tâches. Par conséquent, le HCR a renforcé son appui aux autorités locales et a intensifié son engagement avec les partenaires du développement, afin de renforcer la capacité des services qui doivent inclure les personnes relevant de sa compétence. En Éthiopie, au Liban et au Pakistan, le HCR et le PNUD aident les autorités locales et le système judiciaire à mettre en place une planification et une budgétisation intégrées, et à inclure les réfugiés dans les conseils de sécurité de la communauté et de résolution des différends. Au Burundi et en Somalie, le HCR travaille avec divers organismes des Nations Unies sur des programmes similaires en faveur des déplacés internes et des rapatriés.

18. L'inclusion possible des personnes relevant de la compétence du HCR dans les systèmes sociaux est devenue un axe de travail de l'Organisation dans ses efforts visant à lutter contre le déplacement forcé. Un inventaire global des programmes de protection sociale effectué par le HCR en 2017 sert à présent de base à ses interventions en espèces, afin de les relier plus efficacement aux systèmes nationaux. Jusqu'ici, les réfugiés ont été intégrés aux programmes de protection sociale en Afrique du Sud, en Bolivie (État plurinational de), au Brésil, au Costa Rica, en Équateur, à Trinité-et-Tobago et au Venezuela (République bolivarienne du), tandis que de nombreuses opérations du HCR⁶ soutiennent l'affiliation des réfugiés aux systèmes nationaux d'assurance santé. Lorsque les réfugiés n'étaient pas inclus dans les systèmes nationaux de protection sociale, le HCR a adapté sa réponse humanitaire afin de l'harmoniser avec le système national, tout en œuvrant à l'inclusion. Dans certains contextes, le HCR a travaillé avec des mécanismes de protection sociale informelle, à travers des groupes locaux.

³ L'Argentine et le Brésil continuent à mettre en œuvre leur Programme de visa humanitaire pour les Syriens, qui a abouti à l'arrivée de plus de 600 Syriens en Argentine et à l'établissement des capacités juridiques et institutionnelles nécessaires au Brésil.

⁴ Vingt-cinq réfugiés syriens sont arrivés en France pour étudier dans les Universités de Toulouse et de Montpellier dans le cadre d'un dispositif de bourses offert par la Région Occitane-Pyrénées-Méditerranée.

⁵ Dix-neuf étudiants syriens et leurs familles sont arrivés au Japon pour terminer leur master dans le cadre de l'Initiative pour le futur des réfugiés syriens mise en place par le Gouvernement du Japon.

⁶ Au Bénin, au Burkina Faso, à Djibouti, au Ghana, au Kenya, au Nigéria, en République islamique d'Iran, au Rwanda, au Sénégal et au Togo.

19. Pour promouvoir davantage encore l'inclusion économique et financière, le HCR a travaillé avec les États, les acteurs du développement et les institutions spécialisées du secteur privé afin de faciliter l'accès des personnes relevant de sa compétence aux services financiers et au marché du travail, augmentant ainsi leurs possibilités d'avoir un moyen d'existence. En Zambie, la Banque nationale accorde maintenant l'accès aux comptes bancaires et aux portefeuilles mobiles aux réfugiés ayant une identification étrangère ou de réfugié. Le HCR travaille aussi avec l'Agence suédoise de coopération au développement international, *Financial Sector Deepening Africa* et le Fonds d'équipement des Nations Unies pour promouvoir l'inclusion financière des réfugiés en Jordanie, en Ouganda, au Rwanda et dans d'autres pays. Reconnaisant l'importance du secteur privé, le HCR et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont élaboré un plan d'action en 10 points⁷ pour aider les entreprises à employer des réfugiés. Le HCR a continué à promouvoir l'approche graduée et l'inclusion des réfugiés dans des programmes similaires par les acteurs de développement⁸ et a lancé l'initiative MADE51 (*Market Access, Design and Empowerment* [accès au marché, design et autonomisation] pour les artisans réfugiés)⁹. S'appuyant sur les Principes directeurs de l'Organisation internationale du travail (OIT) et la Recommandation n° 205 sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience, le HCR et l'OIT ont travaillé avec divers États membres afin d'étendre l'accès à un travail décent d'une manière qui soit bénéfique à la fois aux personnes relevant de la compétence du HCR et aux communautés d'accueil.

20. Concernant l'éducation, le HCR et le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) ont signé un mémorandum d'accord pour renforcer le soutien à l'inclusion des réfugiés dans les plans d'éducation nationaux pluriannuels. Le HCR participe de plus en plus aux comités nationaux de planification de l'éducation. En 2007, le Gouvernement du Tchad a accéléré les paiements issus de sa subvention au titre du GPE pour répondre aux besoins éducatifs des réfugiés dans la région du Bassin du lac Tchad. Dans le Sud du Soudan, le Plan stratégique général d'éducation assure un enseignement gratuit à tous les enfants, y compris aux réfugiés, ainsi que l'accès à l'université publique pour ceux qui remplissent les critères d'admission. Le HCR travaille avec le fonds *Education Cannot Wait* (ECW), au sein duquel il plaide pour un appui au programme ECW de première réponse et pluriannuel pour l'éducation des réfugiés, et fournit une expertise en matière d'éducation des réfugiés.

V. La coopération internationale, élément-clé de la promotion des solutions

21. La collaboration du HCR avec les acteurs du développement a pris de nouvelles dimensions en 2017 et 2018, générant des cadres de partenariat stratégique innovants et ouvrant plusieurs voies nouvelles à la coopération pratique. Globalement, le HCR a continué à participer aux réflexions politiques et stratégiques sur la coopération entre les domaines humanitaire et du développement au sein du Groupe de développement des Nations Unies, de l'OCDE et du Comité permanent interorganisations, et dans des coalitions telles que l'Alliance mondiale et le Point focal mondial des Nations Unies pour les systèmes policiers, judiciaires et carcéraux. Le HCR a renforcé ses partenariats pratiques avec les principaux acteurs du développement, notamment la Direction générale de la coopération internationale et du développement de la Commission européenne (DEVCO), l'OIT, l'Agence japonaise de coopération internationale, l'Agence coréenne de coopération internationale, le PNUD et la Banque mondiale.

⁷ « *Engaging with employers in the hiring of refugees* » <http://www.unhcr.org/5adde9904.pdf>

⁸ Pays de mise en œuvre de l'approche graduée : Burkina Faso, Costa Rica, Égypte, Équateur, Mozambique, Ouganda, Soudan, Zambie et Zimbabwe.

⁹ Pays de mise en œuvre de l'initiative MADE51 : Afghanistan, Burkina Faso, Égypte, Jordanie, Kenya, Liban, Malaisie, Pakistan, République-Unie de Tanzanie et Thaïlande.

22. Dans son partenariat en évolution avec le Groupe de la Banque mondiale, le HCR s'est concentré sur les pays où la Banque mondiale avait lancé ses nouveaux instruments de financement, le mécanisme mondial de financement à des conditions préférentielles (GCFF) pour les pays à revenu intermédiaire (Jordanie et Liban) et le sous-guichet de l'IDA 18 pour les réfugiés et les communautés d'accueil. Des missions conjointes de la Banque mondiale et du HCR ont été menées dans 16 pays pour évaluer les perspectives politiques et opérationnelles d'élaboration et de mise en œuvre de programmes dirigés par le gouvernement en faveur à la fois des réfugiés et des communautés locales. Un certain nombre de programmes commenceront à être appliqués en 2018. La HCR et la Banque mondiale ont instauré un centre conjoint de données sur les déplacements forcés pour contribuer à l'opération mondiale de collecte et d'analyse de données sur les situations de déplacement forcé, en particulier pour améliorer la fourniture des données socio-économiques essentielles nécessaires à l'élaboration d'une politique judicieuse et à une allocation des ressources reposant sur des informations objectives.

23. S'appuyant sur un examen de la coopération entre le HCR et le PNUD, les deux organisations coordonnent leurs efforts au niveau des pays, en particulier concernant la mise en œuvre des Objectifs de développement durable et l'engagement à ne laisser personne de côté ; l'inclusion de considérations relatives au déplacement forcé et à l'apatridie dans les plans locaux et nationaux ; l'extension de la planification publique, de l'administration et de la justice aux personnes déplacées de force ; des programmes ciblés concernant le relèvement précoce et les moyens d'existence ; et des mécanismes d'alerte précoce et de préparation.

24. En septembre 2017, le HCR et le Comité d'aide au développement de l'OCDE ont publié le document intitulé « *Addressing Forced Displacement through Development Planning and Co-operation* », visant à informer les stratégies des donateurs afin qu'elles soutiennent mieux les pays confrontés à un déplacement forcé dès le début d'une crise.

25. Il est essentiel, pour parvenir à des solutions, de mobiliser la capacité des programmes de développement et des financements pour répondre aux besoins des personnes déplacées de force et des communautés qui les accueillent, ainsi que pour renforcer les services locaux et nationaux qui les soutiennent. Ces sources de financement doivent venir s'ajouter aux programmes de développement existants ou être étendues aux situations de déplacement forcé en tirant profit des économies d'échelle. Un inventaire préliminaire de l'utilisation récente des fonds de développement et des programmes d'appui aux approches du CRRF montre que les donateurs tels que l'Allemagne, le Danemark, la DG DEVCO, le Japon, la République de Corée et la Norvège (ainsi que la Banque mondiale et quelques autres institutions financières de développement) ont accru leurs financements de programmes qui bénéficient à la fois aux populations déplacées et aux communautés qui les accueillent. Des analyses plus approfondies montreront la manière dont ce type de financement peut être utilisé sans porter préjudice aux ressources disponibles pour le développement dans les parties du pays qui ne sont pas touchées par le déplacement forcé.

VI. Conclusion

26. Les possibilités de solutions ont été limitées en 2017 et devraient le rester en 2018. Par conséquent, le HCR s'attache de plus en plus à lutter contre certains des obstacles au rapatriement volontaire et durable, et à soutenir les États disposés à promouvoir les solutions locales. L'Organisation continuera également à plaider pour une augmentation des places de réinstallation et à promouvoir les voies complémentaires de protection et de solutions. Concernant le renforcement de l'autonomie, les avancées récentes en matière d'inclusion des personnes relevant de la compétence du HCR dans les systèmes nationaux, conformément au plan de développement et aux priorités nationales, sont prometteuses. Le HCR est encouragé par l'accent mis actuellement sur les solutions à l'échelle mondiale et par la possibilité de voir le Pacte mondial sur les réfugiés ouvrir de nouvelles perspectives de solutions durables pour les personnes relevant de sa compétence.